

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Séance du 04 mai 2022

12 MAI 2022

Délibération N°2022-05-01

ARRIVEE

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-deux
En exercice : 16	Le quatre mai à dix-huit heures trente
Délégués présents : 8	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse s dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, à Cruseilles, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 2	
Suppléants (sans voix) : 0	
Pouvoirs : 0	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 6	
Votes exprimés : 10	Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2022
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI,	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix</i> : Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT), Monsieur Jacky DURET (suppléant de Mme Dusonchet)	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents</i> :	
▪ DELEGUES EXCUSES : Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Jean PALLUD	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : ELECTION DU 1^{ER} VICE PRESIDENT SUITE A UNE DEMISSION

VU l'arrêté n°2007-3744 du 27 décembre 2007, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usse s,

VU l'arrêté n°2010-1168 du 4 mai 2010, approuvant la modification de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usse s,

VU l'arrêté n°2014 023-0019 du 23 janvier 2014, approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse s,

VU l'arrêté n°2014083-0018 du 24 mars 2014, portant représentation-substitution de la communauté de communes de la Semine en lieu et place des communes de Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine et Vanzy au sein du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse s,

VU l'arrêté n°2014339-0009 du 5 Décembre 2014, approuvant la modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse s (composition du Comité Syndical),

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0020 du 23 juillet 2015, approuvant modification du siège du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0117 du 23 décembre 2016, portant modification de la composition du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0045 du 04 mai 2017, approuvant modification de la composition du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLC-2020-0040 du 30 novembre 2020 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'exécution du contrat de rivières des Usse s,

VU la délibération 2020-09-02 portant détermination du nombre de Vice-Présidents pour le SMECRU.

CONSIDERANT la lettre de démission de M. Patrice PRIMAULT en date du 10 mars 2022 et acceptée en l'état par le Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 21 mars 2022,

Monsieur le Président Jean-Yves Mâchard expose que suite à la démission de M. Patrice PRIMAULT, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a désigné M. Jean-Marc BOUCHET en tant que représentant titulaire.

La première vice-présidence étant vacante, M. Le Président procède à l'élection.

Election du 1^{er} Vice-Président du Syr'Usses :

CONSIDERANT pour le poste de 1^{er} Vice-Président du Syr'Usses, la candidature unique de :

-Monsieur **Jean-Marc BOUCHET**,

Le Comité Syndical a procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président, à main levée après proposition du Président qui a été acceptée par l'assemblée.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votant : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 9

Monsieur Jean-Marc BOUCHET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1^{er} Vice-Président du Syr'Usses.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Yves MÂCHARD



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

12 MAI 2022

ARRIVEE
2